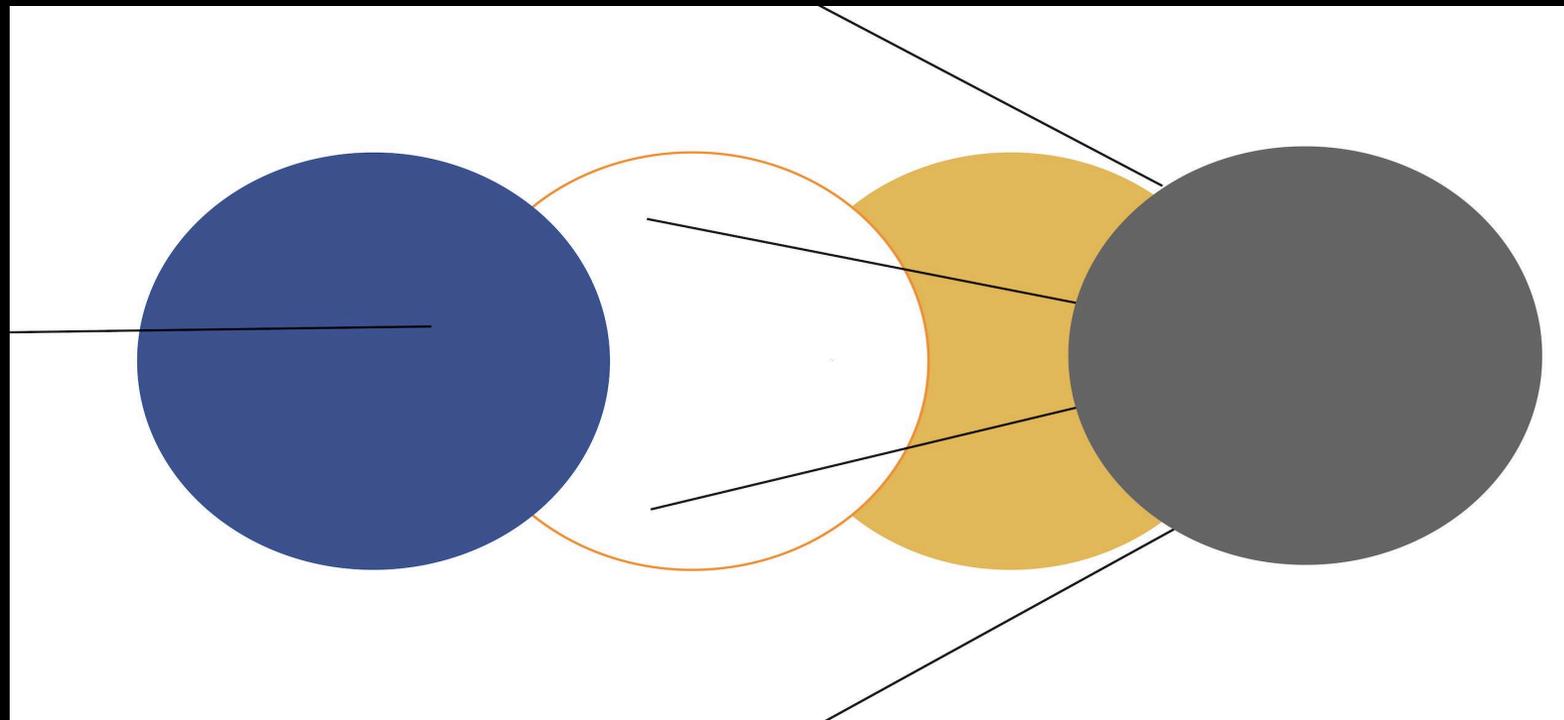


A man with short dark hair and a goatee, wearing a red t-shirt and dark pants with a tear at the knee, is sitting on a grey couch. He has his hands clasped in front of him and is looking slightly to his right. The background features a window with white curtains decorated with a floral pattern. The lighting is soft and indoor.

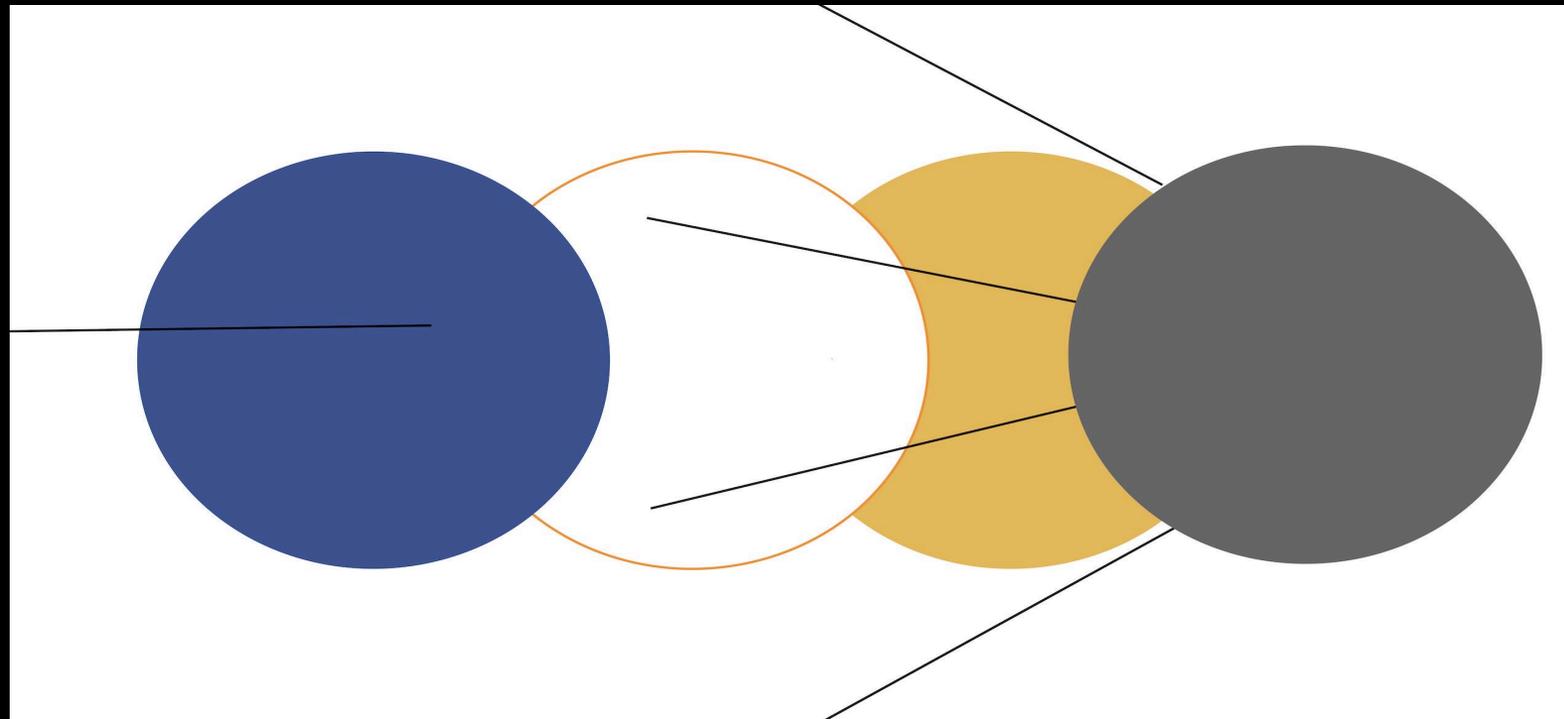
En Suisse,

Conférence Romande sur l'Asile

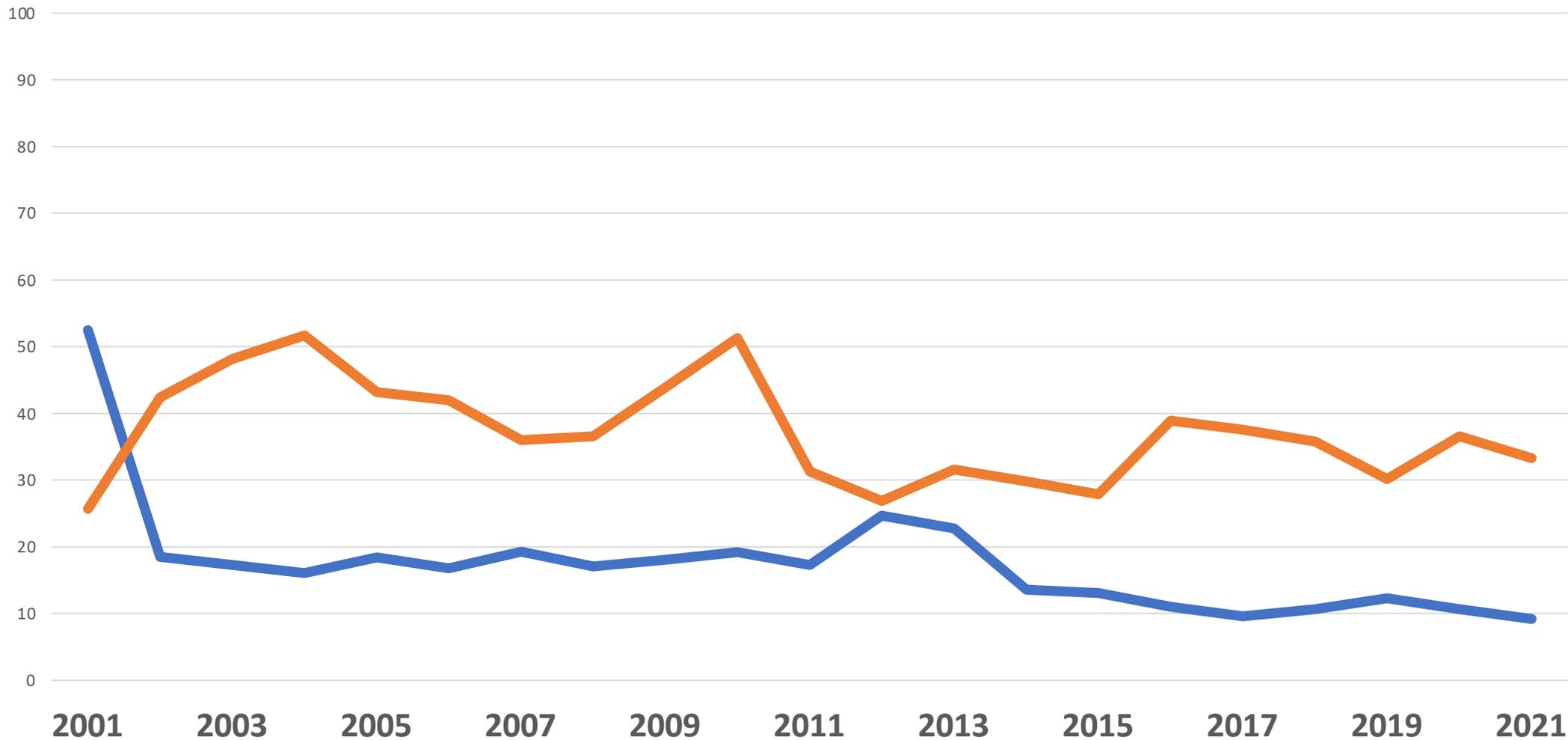
Enjeux socio-sanitaires de l'aide d'urgence



Intervention d'Aldo Brina, CSP Genève



Evolution des sorties de l'AU entre 2001 et 2021



— Retours volontaires — Disparitions

Réactance psychologique

« Il s'agit d'un état de tension éprouvé lorsque la liberté individuelle est menacée et qui motive le sujet à recouvrer cette liberté. En vertu de ce mécanisme, les pressions au départ, plutôt que de dissuader, contribuent de manière paradoxale à ce que les personnes concernées ne quittent pas la Suisse, ce que traduisent les propos de ce migrant:

«Plus les gens ont le dos au mur, et plus ça pousse les gens au sacrifice suprême, rester là quoi qu'il arrive. Avec un système plus libéral, il y aurait plus de retours volontaires.»»

Margarita Sanchez-Mazas, *La Construction de l'invisibilité*

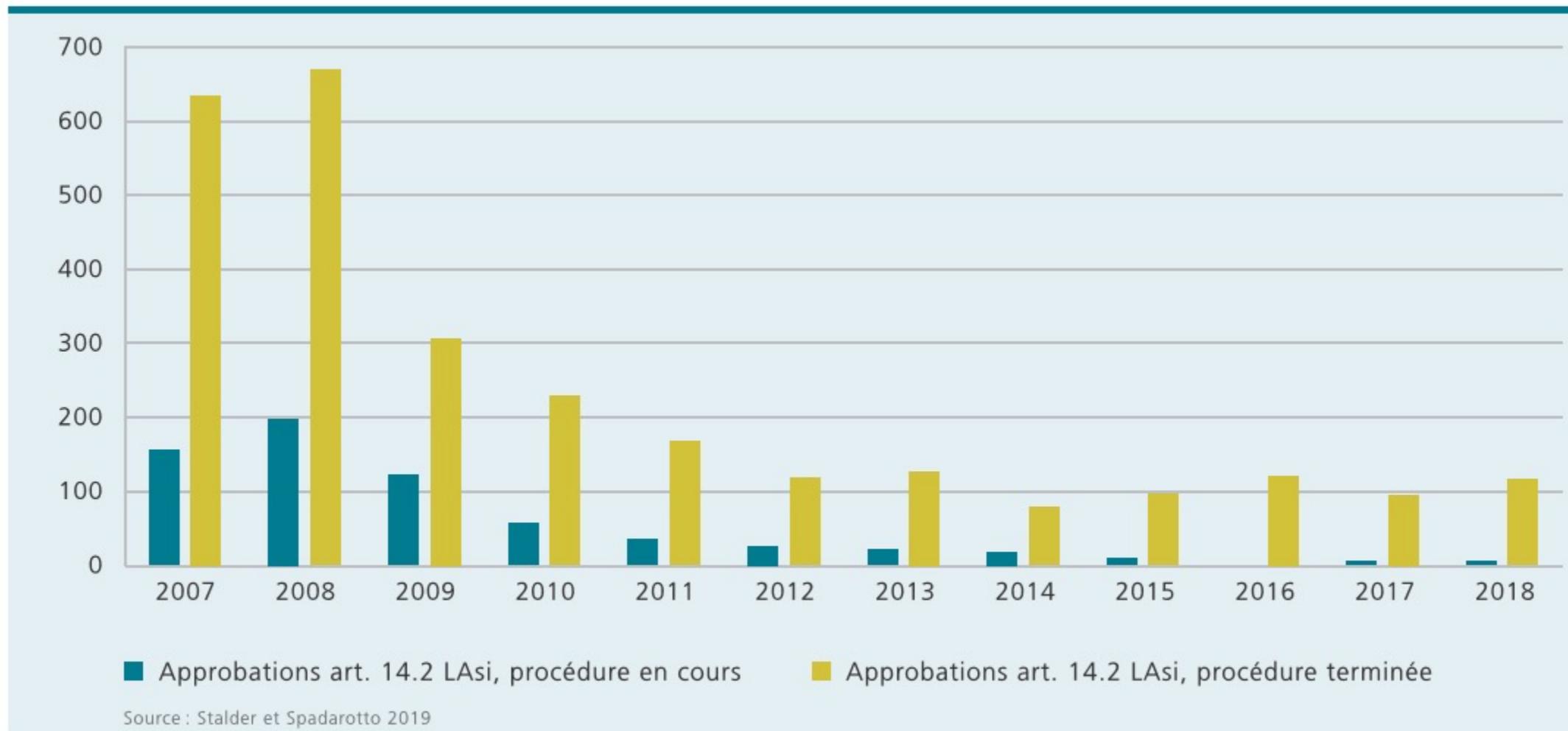
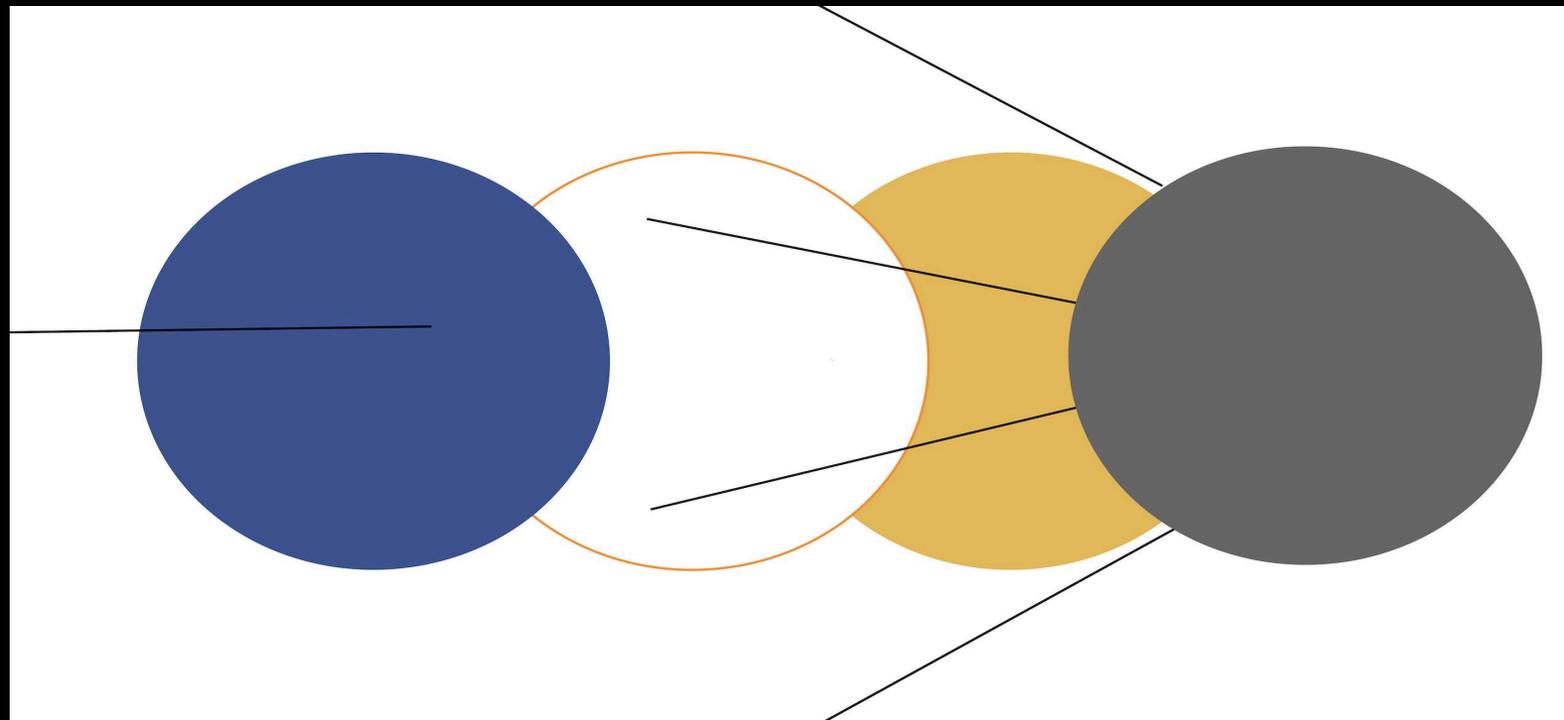


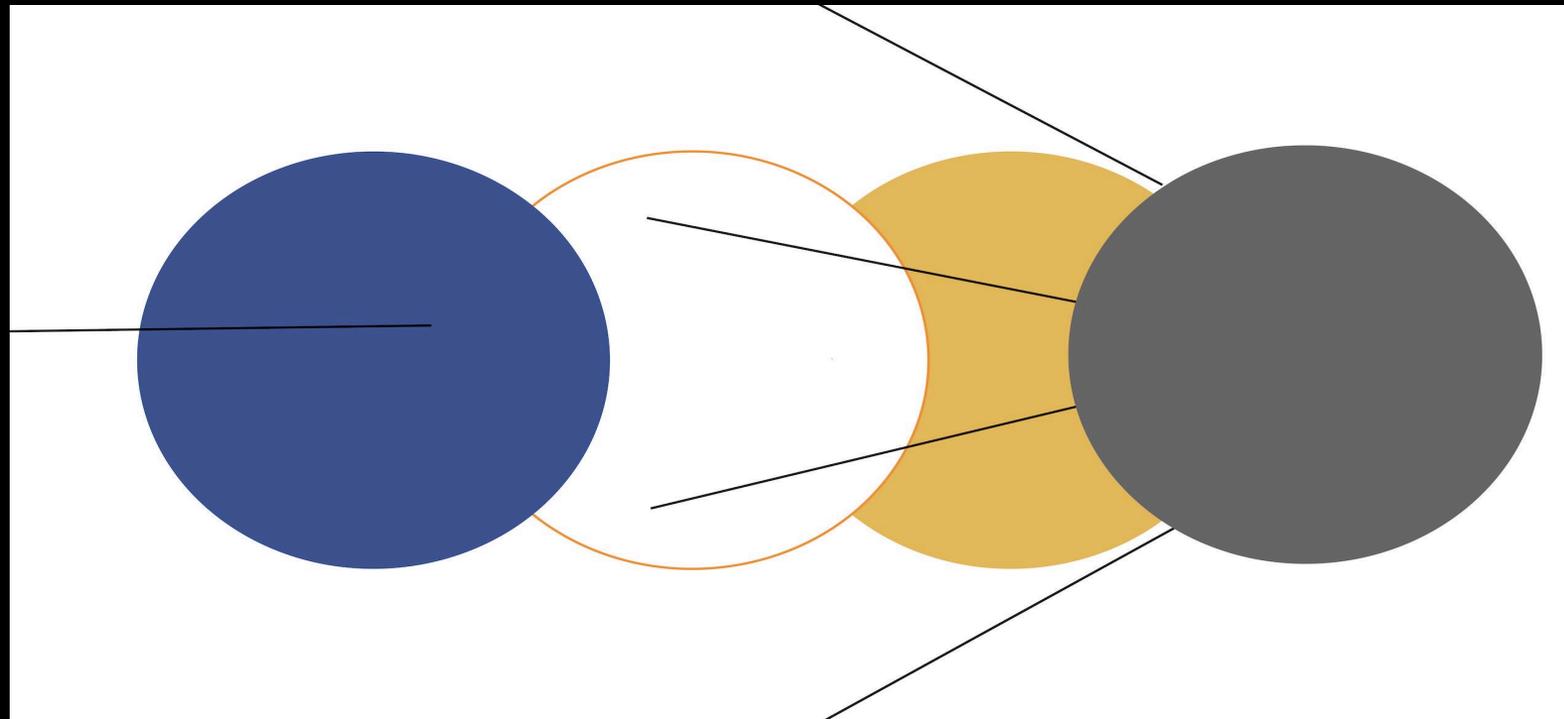
Figure 4: Graphique sur les réglementations des cas de rigueur 2008 – 2017 (Stalder et Spadarotto 2019)

Intervention de Karine Povlagic (SAJE)





Intervention de Jean-Vincent Rieder (SPOP)



Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Bases légales fédérales

- ▶ Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101)

 - Art. 12 Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse**

 - Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine

- ▶ Loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31)

 - Art. 82 Aide sociale et aide d'urgence**

 - ¹ L'octroi de l'aide sociale et de l'aide d'urgence est régi par le droit cantonal. Les personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire auxquelles un délai de départ a été imparti sont exclues du régime d'aide sociale.

 - ² Durant la procédure ouverte par une voie de droit extraordinaire ou durant la procédure d'asile au sens de l'art. 111c, les personnes visées à l'al. 1 et les requérants reçoivent, sur demande, l'aide d'urgence. Cette règle est également applicable lorsque l'exécution du renvoi est suspendue.

 - ...

 - ⁴ L'aide d'urgence est octroyée dans la mesure du possible sous la forme de prestations en nature aux lieux désignés par les cantons ou la Confédération. Elle est inférieure à l'aide sociale accordée aux requérants et aux personnes à protéger qui ne bénéficient pas d'une autorisation de séjour.

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Bases légales cantonales

- ▶ Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV; RS 850.051)

Art. 4a Aide d'urgence

¹ Toute personne résidant dans le canton a droit au minimum à l'aide d'urgence si elle n'est plus en mesure de subvenir à son entretien en raison d'une situation de détresse présente ou inéluctable.

² L'aide d'urgence doit en principe être sollicitée par le bénéficiaire, à qui il peut être demandé de collaborer à l'établissement de ses besoins et de quérir les prestations accordées.

³ L'aide d'urgence est dans la mesure du possible allouée sous forme de prestations en nature. Elle comprend en principe :

- a. le logement, en règle générale, dans un lieu d'hébergement collectif;
- b. la remise de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène;
- c. les soins médicaux d'urgence dispensés en principe par la Polyclinique Médicale Universitaire (PMU), en collaboration avec les Hospices cantonaux/CHUV;
- d. l'octroi, en cas de besoin établi, d'autres prestations de première nécessité.

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Bases légales cantonales

- ▶ Loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA;RS 142.21)

Art. 49 Principe

¹ Les personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois, les requérants d'asile visés aux articles 111b et 111c de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), ainsi que les ressortissants des Etats membres de l'UE ou de l'AELE qui ne peuvent prétendre à l'aide sociale en vertu de l'article 61a alinéa 3 de la loi fédérale du 16 décembre 2016 sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont droit à l'aide d'urgence si ils sont dans une situation de détresse et ne sont pas en mesure de subvenir à leur entretien.

Art. 50 Compétences

¹ Le département décide de l'octroi de l'aide d'urgence.

² L'établissement exécute les décisions rendues par le département dans ce domaine.

Art. 51 Identification

¹ Les personnes visées à l'article 49 doivent s'annoncer auprès du département.

² Celui-ci peut prendre toute mesure utile à l'identification de ces personnes, notamment relever ses empreintes digitales.

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Bases légales cantonales

- ▶ Loi du 18 décembre 2007 d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LVLEI; RSV 142.11)

Art. 28 Modalités d'arrestation

...

² L'arrestation est interdite dans les locaux du service lorsque l'étranger s'y rend pour répondre à une convocation ou recevoir une prestation d'urgence. Nul ne peut être arrêté durant les deux heures qui précèdent et suivent une convocation.

³ Le second alinéa ne s'applique pas :

1. aux étrangers ayant été condamnés pénalement ;
2. aux étrangers qui ont franchi la frontière malgré une interdiction d'entrée en Suisse dûment notifiée à l'intéressé.

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Procédure

- ▶ décision notifiée par le SPOP à la requête personnelle au guichet de la personne concernée, après vérification de l'identité et du principe de subsidiarité (*art. 4a, al. 2 LASV, art. 50, al. 1 LARA et art. 18 RLARA*);
- ▶ document sans photos avec données administratives de l'intéressé (papier blanc);
- ▶ décision exécutée par l'EVAM (*art. 50, al. 2 LARA et art. 19 RLARA*), à savoir:
 - calcul du droit effectif aux prestations financières;
 - type et lieu d'hébergement;
 - modalités d'octroi d'éventuelles prestations supplémentaires.
- ▶ 877 bénéficiaires de l'aide d'urgence au 31.12.2021

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Aide au retour

- ▶ **aide fédérale (art. 60 LEI et art. 93 LAsi):**
 - toute personne attribuée au canton de Vaud et déboutée dans le cadre d'une demande d'asile;

- ▶ **aide cantonale (art. 52 et 53 LARA):**
 - toute personne sans autorisation de séjour qui a séjourné de manière continue sur le territoire du canton de Vaud depuis au moins six mois;

- ▶ **exceptions:**
 - personne condamnée pénalement pour crimes et délits;
 - personne en détention administrative et/ou qui refuse de quitter volontairement la Suisse;

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Article 14, alinéa 2 LAsi

¹ À moins qu'il n'y ait droit, le requérant ne peut engager de procédure visant l'octroi d'une autorisation de séjour relevant du droit des étrangers entre le moment où il dépose une demande d'asile et celui où il quitte la Suisse suite à une décision de renvoi exécutoire, après le retrait de sa demande ou si le renvoi ne peut être exécuté et qu'une mesure de substitution est ordonnée.

² Sous réserve de l'approbation du SEM, le canton peut octroyer une autorisation de séjour à toute personne qui lui a été attribuée conformément à la présente loi, aux conditions suivantes:³¹

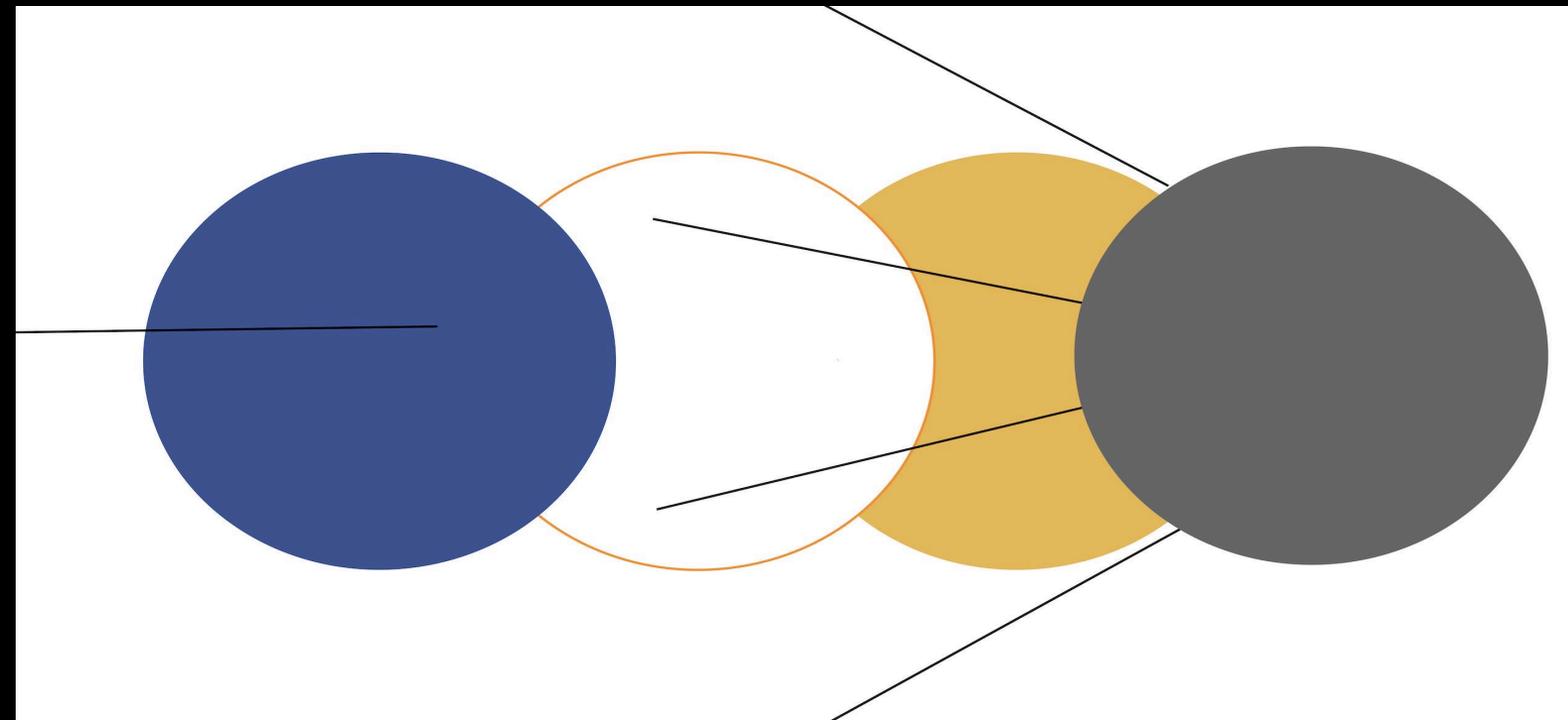
- a. la personne concernée séjourne en Suisse depuis au moins cinq ans à compter du dépôt de la demande d'asile;
- b. le lieu de séjour de la personne concernée a toujours été connu des autorités;
- c. il s'agit d'un cas de rigueur grave en raison de l'intégration poussée de la personne concernée;
- d. il n'existe aucun motif de révocation au sens de l'art. 62, al. 1, de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI)³³.

Aide d'urgence: rôle des administrations cantonales

Cas de rigueur de 2007 à 2020

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total	proportion en % sur total CH
VD	341	266	87	46	18	3	11	9	7	16	7	7	9	1	828	22.35
ZH	5	10	32	38	41	23	29	11	26	16	23	44	27	65	390	10.53
BE	95	114	58	24	33	20	16	11	19	22	25	16	18	4	475	12.82
AG	10	10	24	14	11	13	20	10	4	8	3	9	22	4	162	4.37
GE	147	163	65	42	25	21	19	1	8	8	6	5	3	2	515	13.90
CH	800	845	429	286	202	144	148	97	105	121	100	124	153	151	3705	100

Intervention de Jessica Bollmann Fragnière et Andreas Zurbrügg (EVAM)

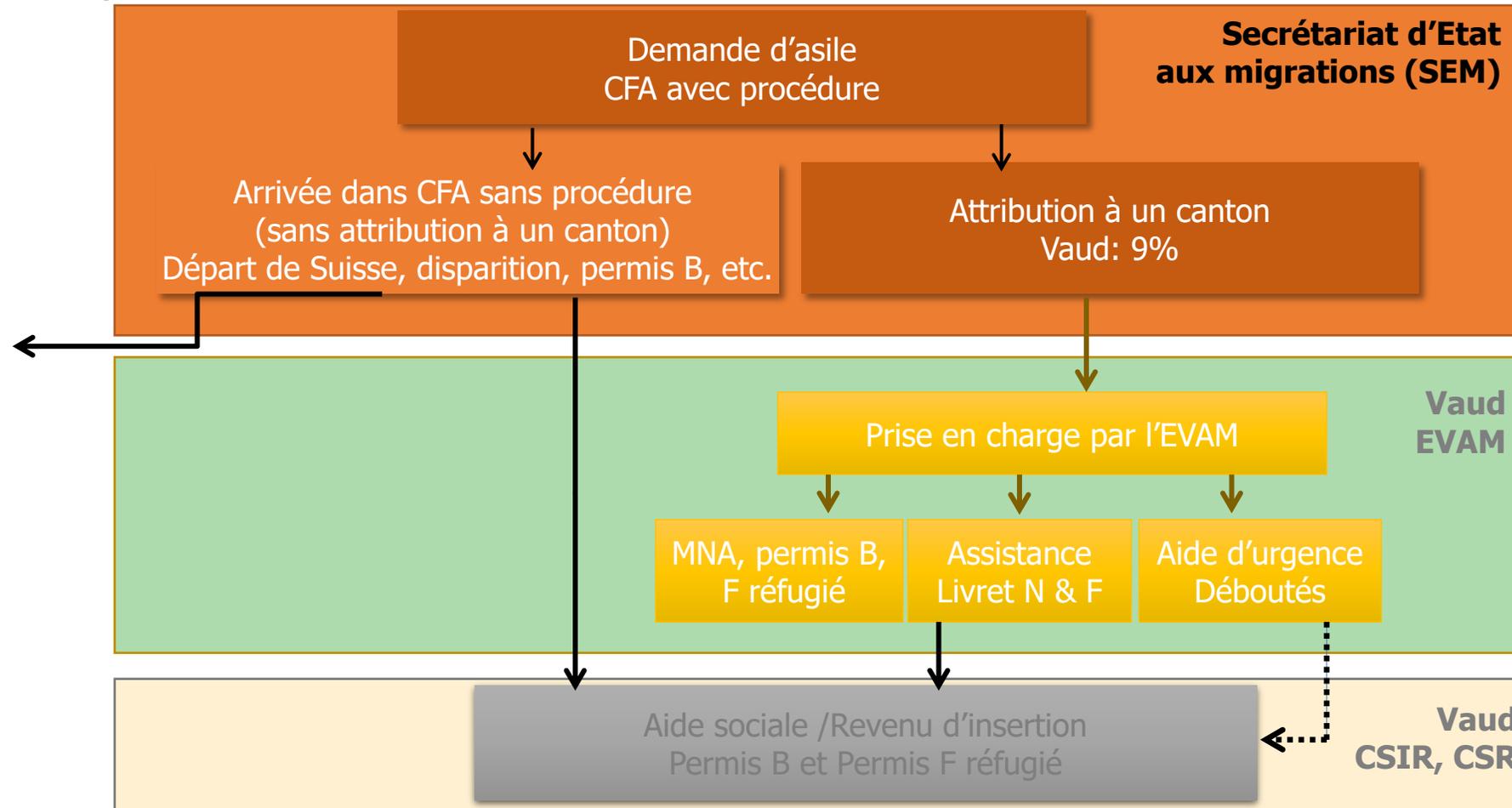


L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)



Assistance des requérants d'asile

Compétence essentiellement cantonale



Bases légales -LARA – RLARA - GA

- Etablissement cantonal de droit public fondé sur la **LARA** (loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers)
 - La **LARA** fixe des généralités (missions, principes, compétences)
 - Son **règlement d'application (RLARA)** fixe les normes d'assistance
- Le **Guide d'assistance (GA) (et ses annexes)** est une directive d'application
 - Déterminer les prestations dans chaque cas, en tenant compte de la situation du bénéficiaire
 - Partie spécifique liée aux prestations destinées à l'aide d'urgence (Titre 9)

Les missions de l'EVAM

Mandaté par le canton de Vaud pour remplir deux missions:

1. Octroyer l'assistance :
 - aux requérants d'asile (permis N)
 - aux personnes admises à titre provisoire (permis F)
2. Délivrer l'aide d'urgence aux personnes déboutées de l'asile qui en font la demande et qui se trouvent en Suisse en situation irrégulière.

Les prestations de l'EVAM

Les deux missions de l'EVAM se déclinent en deux prestations :

- Accompagner
- Assister

Ce que l'EVAM ne fait pas concernant l'aide d'urgence:

- ne gère pas la procédure d'asile, qui est du ressort du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- ne se prononce pas sur l'octroi d'autorisation de séjour qui relève du Service de la population (SPOP).
- Ne décide pas de l'octroi de l'aide d'urgence (SPOP)
- N'a pas les compétences d'exécution de renvoi ou d'aide au retour (SPOP-CVR)
- N'a pas les compétences de régularisation (Canton/SEM)

Prestations concernant l'aide d'urgence

Généralité: En principe, prestations en nature

- **Accompagner**
 - Accompagnement social
 - Programme d'activité ou de formation après 3 ans de séjour en Suisse
 - sauf ceux en lien avec le lieu d'hébergement – pas de minima
- **Assister**
 - Structure d'hébergement collectif avec épicerie (AU)
 - sauf situation exceptionnelle médicale ou personnelle
 - Affiliation à l'assurance maladie (LAMAL)
 - Possibilité de certaines prestations supplémentaires, notamment en ce qui concerne les enfants (camps, certains frais de garde, etc.)
 - Prestations de transports selon besoins et abonnement pur les moins de 15 ans
 - Dans le cas de prestations en espèce: 9.50 CHF

! Les mineurs non-accompagnés (MNAs) à l'aide d'urgence bénéficient des mêmes prestations que les autres MNAs

En chiffres (2021)

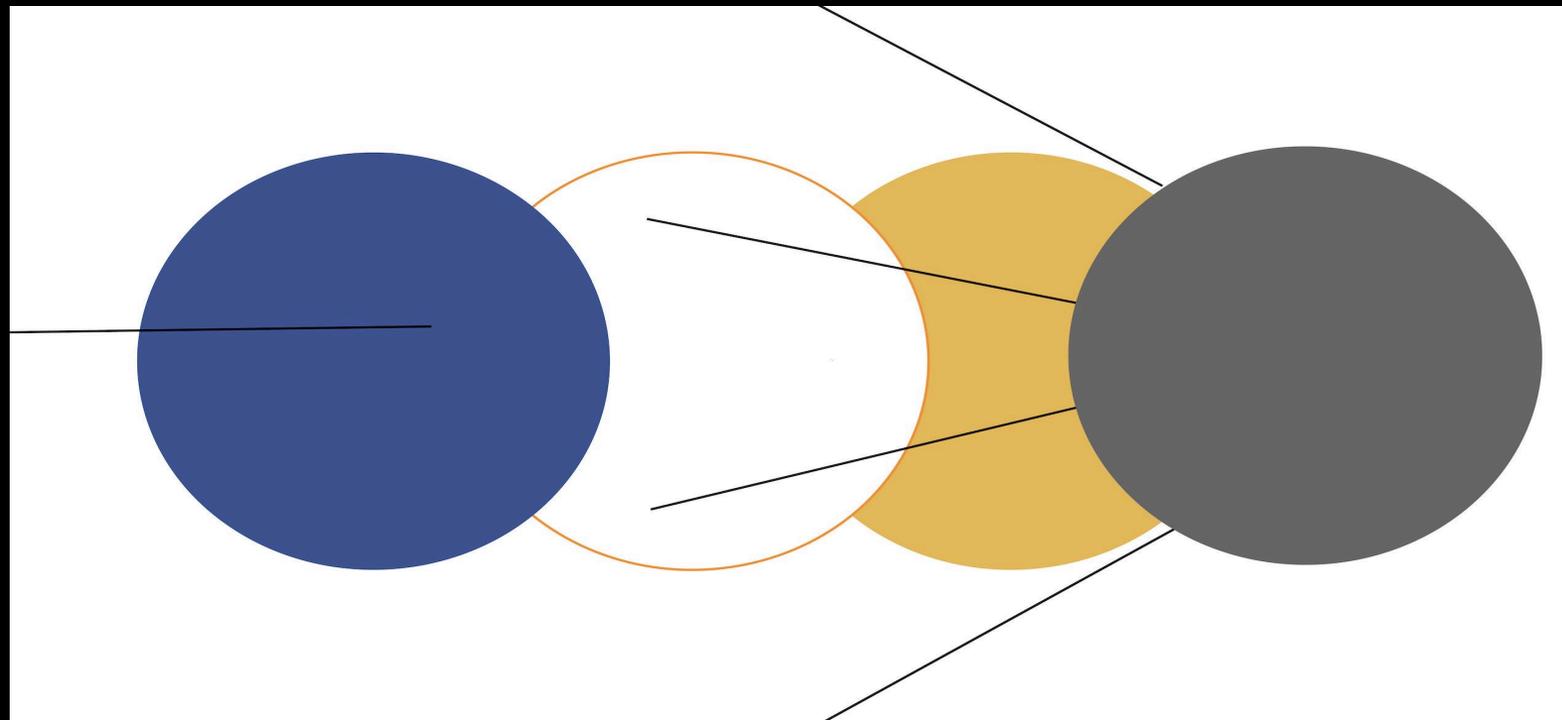
- 11 structures collectives dont 3 spécifiquement destinées à l'aide d'urgence (Lausanne, Yverdon et Vevey)
- 2 structure collectives pour MNAs
- 1831 logements dont 5% environ occupés actuellement par des personnes à l'aide d'urgence

6000 (environ) personnes assistées par l'EVAM (N/F/AU)

- AU représente environ 10% (687 personnes) réparties comme tel:
 - 35% en structure collective
 - 40% en appartements
 - 25% autres logements



Intervention du Dr. Javier Sanchis Zozaya (CHUV)



L'aide d'urgence

Des enjeux humains, sanitaires

et politiques

Dr Javier Sanchis Zozaya – 5 mars 2022

Conférence romande sur l'Asile – 1^{er} volet : Enjeux socio-sanitaires de l'aide d'urgence

Aula IDHEAP - UNIL - Lausanne



Centre hospitalier
universitaire vaudois

- QUELQUES NOTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LES PERSONNES À L'AIDE D'URGENCE
- 4 CAS EN LIEN AVEC LES PERSONNES À L'AIDE D'URGENCE
- LES ENJEUX SOCIO - POLITIQUES
- PISTES DE RÉFLEXION

QUELQUES NOTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LES PERSONNES À L'AIDE D'URGENCE

- Culture différente
- Souvent ils ne parlent pas la langue du pays d'accueil
- Garants métasociaux et métapsychiques souvent défaillants dans leur pays d'origine ⁽¹⁾
- Insécurité sociale et administrative au pays d'accueil
 - Menace d'un renvoi
 - Tissu social très limité
 - Activités occupationnelles très limitées
 - Absence de perspectives d'avenir
- Souvent un vécu traumatique
- Dans tous les cas, de multiples deuils ⁽²⁾
- Vécu d'impuissance
- Souvent polymorbidité somatique et psychique ^(3,4)

(1) Kaes R. (1993). Le groupe et le sujet du groupe : éléments pour un théorie psychanalytique du groupe. Paris. Dunod.

(2) Sanchis J. (2021). J'ai peur de les oublier – deuil et accompagnement chez les adolescents requérants d'asile. Georg Editeur.

(3) Womersley G, Kloetzer L, Goguikian Ratcliff B. Mental Health Problems Associated with Asylum Procedures of Refugees in European Countries. Nccr – on the move, highlights #2 / October 2017

(4) Mueller, J. et al, T. 2011. Mental health of failed asylum seekers as compared with pending and temporarily accepted asylum seekers. *Eur. J. Public Health*, 63 21, (2), p. 184-189.



4 CAS EN LIEN AVEC LES PERSONNES À L'AIDE D'URGENCE

- La clinique de l'attente
- Les psycho-socio-somatisations
- De l'impuissance aux troubles du comportement
- Les mineurs accompagnés et non-accompagnés.

CLINIQUE DE L'ATTENTE



Reuters

(Un jeune de 16 ans)

« De toute manière, je ne vais pas pouvoir rester en Suisse...alors...à quoi bon m'intéresser à la Suisse, aller à l'école et avoir des amis ? »

(Un professionnel)

« Je ne peux rien faire pour vous. Il faut attendre la décision de l'administration pour savoir si vous allez rester chez nous ou si vous devez quitter le pays... »

CLINIQUE DE L'ATTENTE

- **Qu'est ce qui provoque l'attente...**
 - L'exil : « Le rêve de retourner volontairement »
« On attend le retour, donc on n'investit pas l'ici et le maintenant »
 - La procédure d'asile : « Le cauchemar de retourner de force »
« On attend le renvoi, donc on n'investit pas l'ici et le maintenant »
- **Effets de l'attente : Face à l'exil géographique « l'exil psychique »**
 - Désinvestissement
 - Isolement
 - Régression psychique : difficulté pour penser, s'organiser, diminution de la créativité,...
 - ... et à la longue : graves états dépressifs, consommation de drogues - alcool, troubles du comportement...
- **Chez le patient et chez le professionnel !**

Lemaire. Au risque de se perdre...vers une clinique de l'attente. Revue l'autre, 2005, Vol. 6.
Teresa Pàmies. Quan érem refugiats. 1975.

PSYCHO-SOCIO-SOMATISATION

Le corps et les enjeux administratifs

(Des professionnels)

« La prise de sang et la radio sont bien. Votre corps va bien...vous n'avez rien monsieur »

« Vous me demandez de faire un rapport pour votre problème de santé pour le donner à votre avocat. Je n'ai pas le temps et je ne suis pas là pour faire des rapports pour votre avocat »

PSYCHO-SOCIO-SOMATISATION

Le corps et les enjeux administratifs

Pourquoi les problèmes physiques et les enjeux administratifs sont si présents aux consultations de médecins de premier recours et chez les psy ?

- **Vécu émotionnel trop intense:** Le corps "exprime" ce que la psyché ne parvient pas à penser et à « mettre en mots »
- **Références culturelles différentes**
- **Le système d'évaluation du droit d'asile** se focalise sur ⁽¹⁾
 - des « preuves » inscrites sur le corps
 - des preuves documentées sur papier
- Le patient se focalise sur les aspects administratifs et somatiques, pour «éviter» de penser au trauma et aux deuils

⁽¹⁾ Élise Pestre. Instrumentalizing the Refugee's Body Through Evidence. Recherches en psychanalyse 2012

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT

Le langage des actes

- La violence comme réponse à l'effondrement narcissique (impuissance)
- La violence comme manifestation de la peur et de l'angoisse, face à la rupture du lien avec soi, les autres et l'environnement
- La violence comme conséquence de l'effondrement des garants métasociaux et métapsychiques

LES MINEURS ACCOMPAGNÉS ET NON-ACCOMPAGNÉS

- Notre psychisme, notre identité, se construisent sur la base des expériences de vie et des relations interpersonnelles que nous avons pu intégrer en notre psychisme au cours de notre vie, mais particulièrement durant l'enfance ^(1,2)
- Besoin d'un environnement stable, contenant et soutenant pour développer leur psychisme ^(3,4) et les garants métasociaux et métapsychiques ⁽⁵⁾
- Besoin de protéger les mineurs ainsi que son entourage familial dès leur arrivée en apportant de la stabilité

¹ LACHAL Ch. Un objet politique : l'identité en construction. *L'Autre, Cliniques, cultures et sociétés*. 2007, Vol 8, N°2. pp. 165-172

² GRINBERG L et R. *Psychanalyse du migrant et de l'exilé*. Éditorial C.L.E. 1984

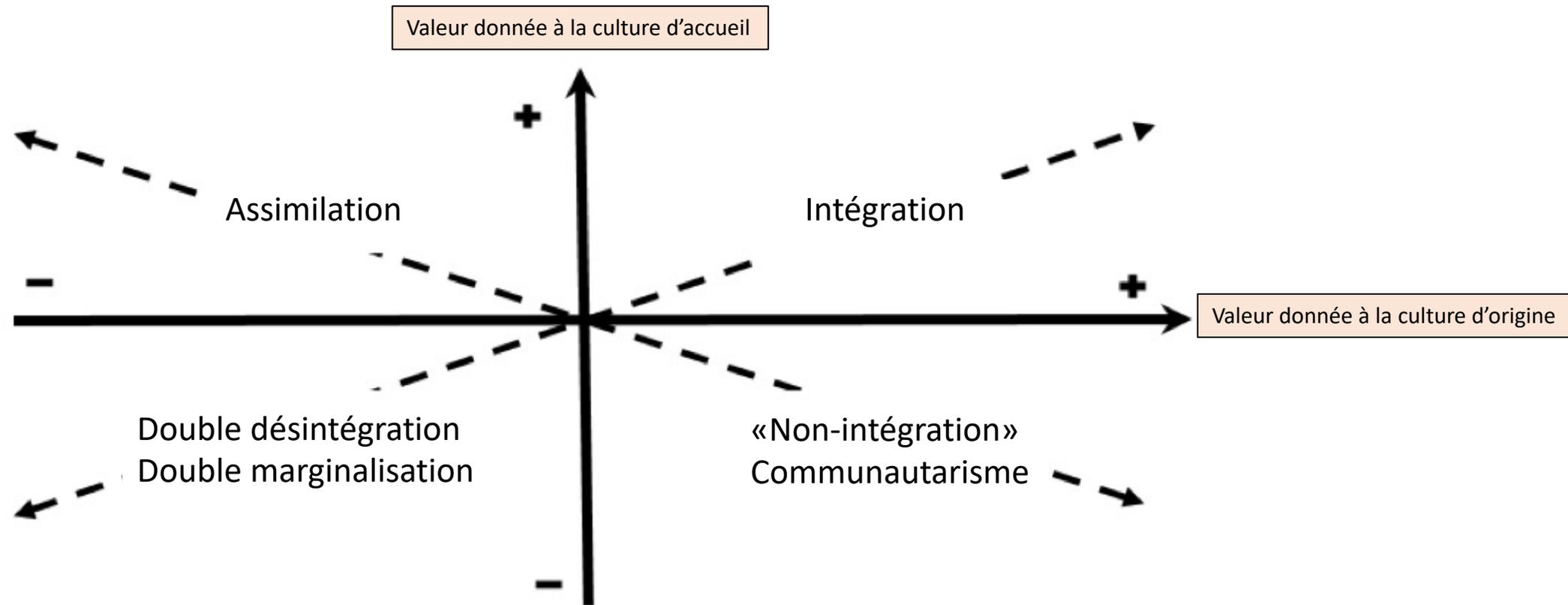
³ WINNICOTT D W. 1960. The theory of the Parent-Infant relationship. *Int. J. Psycho-Anal.*, 41:585-595.

⁴ WINNICOTT D W. *Jeu et réalité – l'espace potentiel*. 1975 pour les Éditions Gallimard. 1971.

⁵ KAES R. 1993. Le groupe et le sujet du groupe : éléments pour une théorie psychanalytique du groupe. Paris. Dunod.

LES ENJEUX SOCIO-POLITIQUES

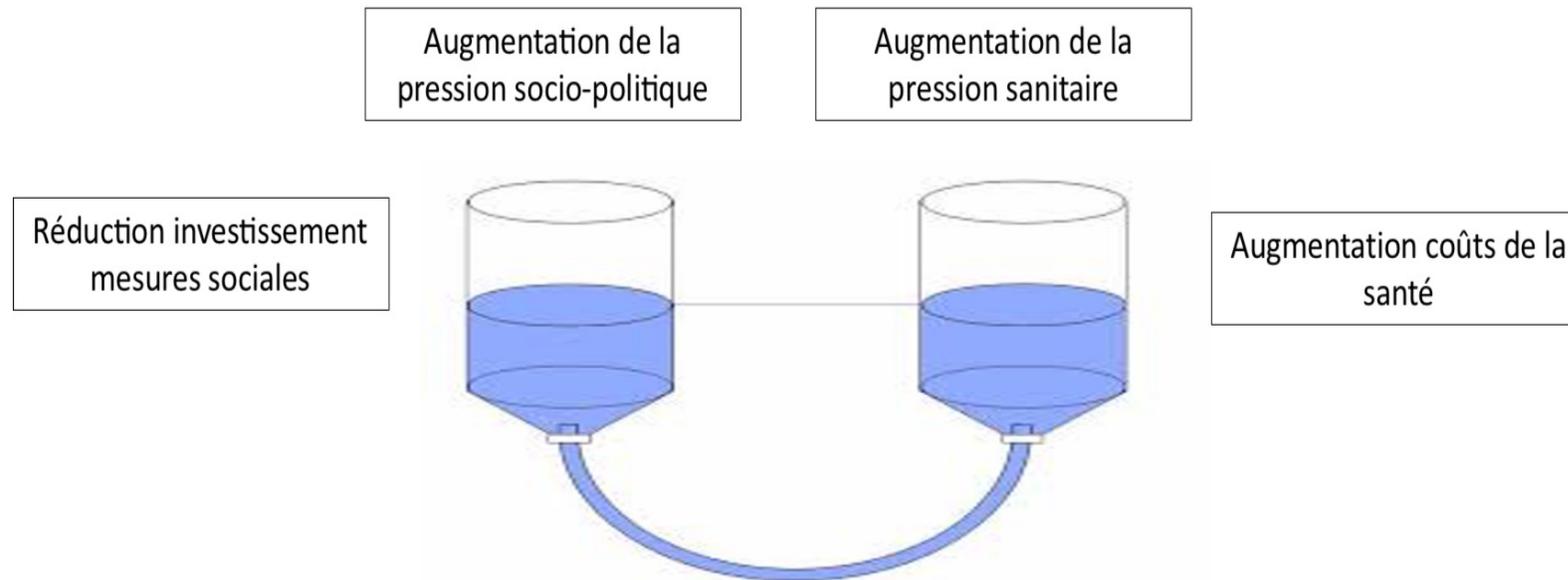
- Grand risque de désintégration social or certains personnes vont terminer par avoir un permis de séjour



Graphique adapté de : Métraux JC. Adolescents du sud – malades de l'échange inégal. RMSR 121, 551-554, 2001. (Inspiré du travail de P.H Rack)

LES ENJEUX SOCIO-POLITIQUES

- Grand risque de désintégration social or certains personnes vont terminer par avoir un permis de séjour
- Avoir une vue globale des dépenses entre les départements de l'état – vases communicants



LES ENJEUX SOCIO-POLITIQUES

- Grand risque de désintégration social or certains personnes vont terminer par avoir un permis de séjour
- Avoir une vue globale des dépenses entre les départements de l'état – vases communicants

Length of stay in asylum centres and mental health in asylum seekers: a retrospective study from Denmark

Peter Hallas*¹, Anne R Hansen², Mia A Stæhr³, Ebbe Munk-Andersen⁴ and Henrik L Jorgensen⁵

Published: 11 October 2007

BMC Public Health 2007, 7:288 doi:10.1186/1471-2458-7-288

Results

We found an increase in referrals for mental disorders with increased length of stay in asylum centres in a large, multiethnic population of asylum seekers (fig 1).

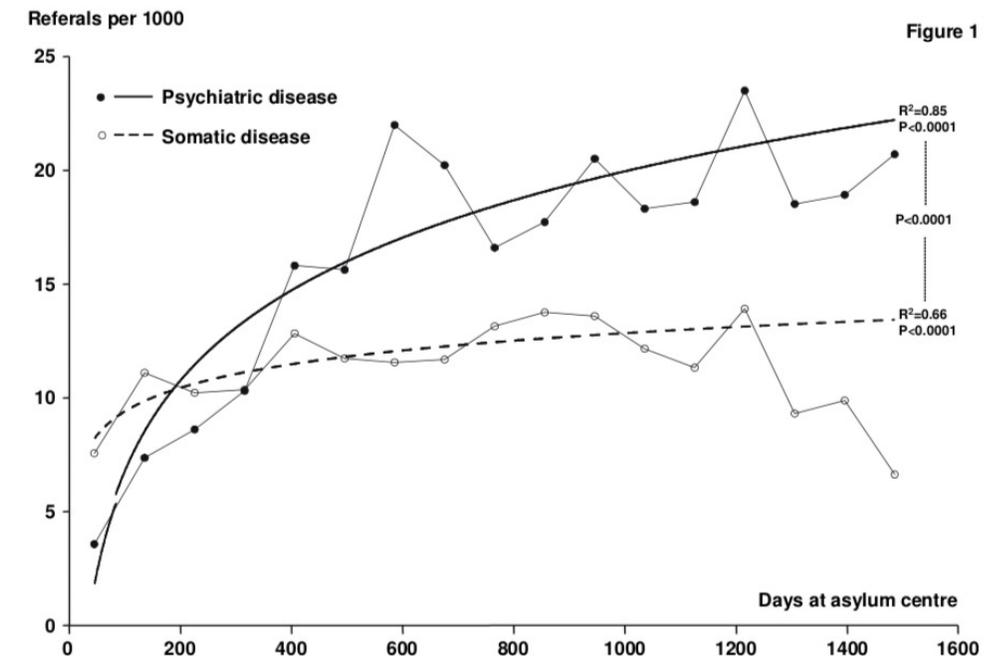


Figure 1
Length of stay and applications regarding referrals for psychiatric diseases. Referrals for somatic diseases are shown for reference.

Effect of Restricting Access to Health Care on Health Expenditures among Asylum-Seekers and Refugees: A Quasi-Experimental Study in Germany, 1994–2013

Kayvan Bozorgmehr^{1*}, Oliver Razum²

1 Department of General Practice & Health Services Research, University Heidelberg, Heidelberg, Germany, **2** Department of Epidemiology & International Public Health, School of Public Health, Bielefeld University, Bielefeld, Germany

BACKGROUND: Access to health care for asylum-seekers and refugees (AS&R) in Germany is initially restricted before regular access is granted, allegedly leading to delayed care and increasing costs of care. We analyse the effects of (a) restricted access; and (b) two major policy reforms (1997, 2007) on incident health expenditures for AS&R in 1994-2013.

CONCLUSION: The cost of excluding AS&R from health care appears ultimately higher than granting regular access to care. Excess expenditures attributable to the restriction were substantial and could not be completely explained by differences in need. An evidence-informed discourse on access to health care for AS&R in Germany is needed; it urgently requires high-quality, individual-level data.



John Stanmeyer, VII

African migrants on the shore of Djibouti City at night raise their phones in an attempt to catch an inexpensive signal from neighboring Somalia—a tenuous link to relatives abroad.

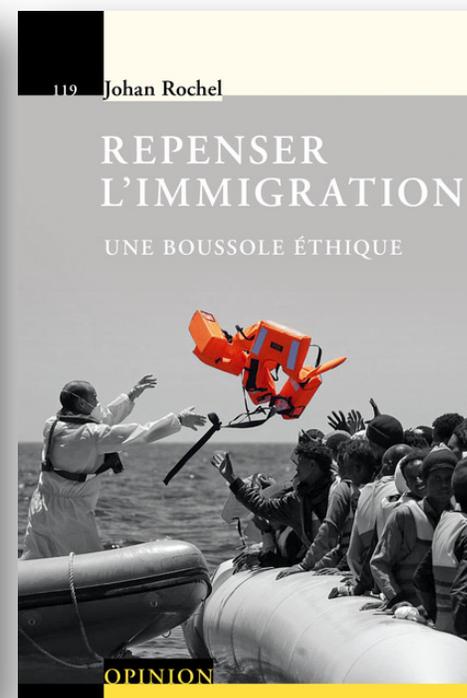
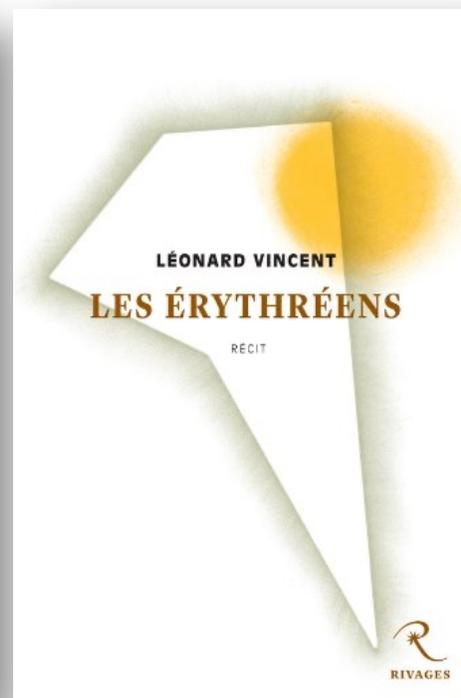
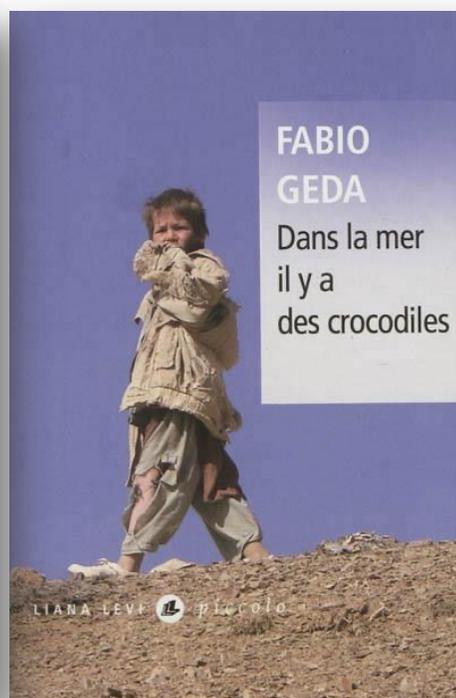
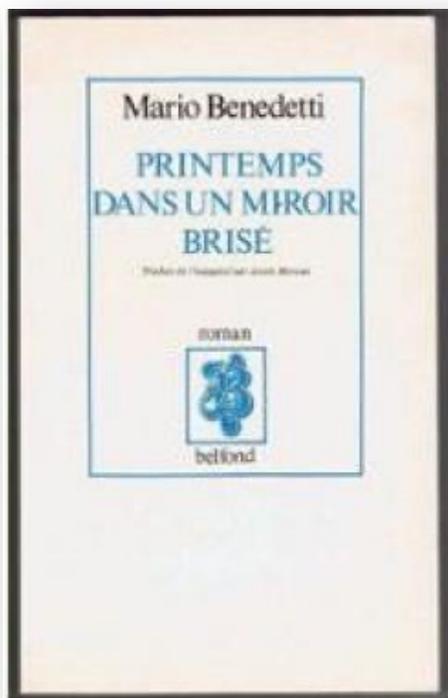
BESOINS/PISTES DE RÉFLEXION PSYCHO-SOCIALES

- Favoriser le pouvoir d’agir des personnes
- Améliorer les déterminants sociaux de la santé ⁽¹⁾
 - Faciliter un hébergement sécurisant
 - Lutter contre la « déprivation » occupationnelle ⁽²⁾
 - Faciliter la cohésion sociale : accès à des loisirs et à la vie sociale
 - Pouvoir se projeter dans l’avenir
- Faciliter l’accès aux soins
- Améliorer le travail autour de l’Aide au retour
- Pour les mineurs : formation pour devenir autonome en Suisse et/ou jusqu’à obtenir un titre et ainsi avoir de meilleures conditions pour retourner au pays
- La régularisation après «X» temps en territoire Suisse ... ?

1. Marmot, Michael et Richard G. Wilkinson, *Social determinants of health*, Oxford University Press, Oxford, 2005.

2. Whiteford G.E. (2005) Understanding the occupational deprivation of refugees: A case study from Kosovo. *Revue Canadienne d’ergothérapie*, N°2, Vol 72

Bibliographie recommandée



MERCI !

javier.sanchis-zozaya@chuv.ch



Table ronde



Des témoignages pour mieux comprendre le quotidien
des personnes à l'aide d'urgence.



Des témoignages de femmes, hommes et enfants
marginalisés par le système d'asile.



Des témoignages pour donner envie de découvrir
l'humanité dans le regard de l'autre.



Pourquoi tout cela arrive?

J'ai l'impression que mon cœur est brûlé.



Je ne peux pas bouger, pas construire mon avenir.

J'ai perdu du temps ici. 5 ans.



Je suis venu ici pour la liberté et la paix.

J'aimerais être autonome et heureux.



Toutes les portes vont s'ouvrir si une petite porte s'ouvre.
Cette porte, c'est le permis. Avec un permis tout est possible.
Pour l'instant, je suis dans un cercle et n'arrive pas en sortir.



Dès que j'ai reçu la décision, tout s'est arrêté:
les cours de français et le préapprentissage.



Des témoignages de l'impact négatif de l'aide d'urgence sur la santé physique et mentale des parents et des enfants.



J'essaie de tenir le coup physiquement et moralement.
Je ne peux pas rentrer en Erythrée car je suis en danger.



Des témoignages dont ressort un fort sentiment
d'injustice et d'incompréhension.



Mon premier besoin, le permis, le droit de travailler
et donc le droit de vivre.



Des témoignages de destins déjà fragilisés, brisés en
supprimant l'espoir.



Être à l'aide d'urgence c'est la survie.

Je suis un survivant.



MASM 2022